

## INTERNET

Déclarez votre salarié directement sur [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr) et bénéficiez :

- de la saisie sécurisée des informations ;
- de la déclaration pré-remplie avec les données de votre salarié ;
- d'un courriel de confirmation de votre déclaration ;
- d'un envoi beaucoup plus rapide de l'attestation d'emploi à votre salarié.



Pour établir vos déclarations par Internet : [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr) > Je suis adhérent et je m'inscris au Cesu en ligne

## ATTENTION

De plus en plus de courriers adressés au Centre national Cesu ne sont pas ou sont insuffisamment affranchis. Soyez vigilants, ces courriers risquent de ne pas être traités par nos services.

## \ Pratique

### Nos conseils pour bien remplir votre volet social papier

Vos déclarations sont essentielles : elles nous permettent d'adresser l'attestation d'emploi à votre salarié, de calculer les cotisations sociales dues et de vous délivrer une attestation fiscale conforme pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal lié à l'emploi d'un salarié à domicile. C'est pourquoi, il est très important qu'elles nous parviennent lisibles et complètes.

**!** Remplissez votre déclaration entièrement, lisible, en majuscules et obligatoirement avec un stylo noir. N'inscrivez rien en dehors des cases de pré-remplissage prévues.

### 🔍 ZOOM sur la rubrique « Travail effectué et rémunération »

- 1** N'indiquez que des heures entières (reportez une éventuelle demi-heure au mois suivant).
- 2** Précisez le montant du salaire horaire net (qui ne peut pas être inférieur au salaire minimum net en vigueur majoré de 10% au titre des congés payés).
- 3** Multipliez le nombre d'heures effectuées par le salaire horaire net payé pour obtenir le total net payé.
- 4** Cochez l'option de calcul des cotisations choisie en accord avec votre salarié.
- 5** Indiquez le premier et le dernier jour du mois civil, sauf en cas d'embauche ou de départ définitif au cours du mois.

### ▷ Que faire si mon salarié n'a pas de numéro de Sécurité sociale ?

Si votre salarié ne dispose pas encore d'un numéro de Sécurité sociale personnel (salarié étranger, premier emploi), précisez uniquement la date, le lieu et le pays de naissance de votre salarié sur chaque déclaration (ne reportez pas celui de son conjoint).

Votre salarié doit se rendre ensuite à sa Caisse primaire d'assurance maladie, muni d'une attestation d'emploi du Cnesu pour se faire attribuer un numéro de Sécurité sociale personnel (nombre d'heures travaillées minimum à justifier par trimestre).

### ▷ Quand faut-il adresser ma déclaration ?

Vos déclarations doivent nous parvenir à la fin de chaque mois lorsqu'il s'agit d'un travail régulier ou bien dans les 15 jours qui suivent le paiement du salaire s'il s'agit d'une prestation occasionnelle.

## Le paiement du salaire avec des titres Cesu préfinancé

### NE PAS CONFONDRE



**Le Cesu « déclaratif » :**  
Dispositif de déclaration simplifiée des rémunérations de votre salarié.

**Le titre Cesu préfinancé :**  
Moyen de règlement de services à la personne.

### BON À SAVOIR

*Vous ne pouvez pas régler les cotisations sociales dues au Cnesu avec des titres Cesu préfinancé. Elles sont obligatoirement prélevées sur votre compte bancaire.*

Vous êtes peut-être bénéficiaire de titres Cesu préfinancé. Vous les utilisez pour régler tout ou une partie de la rémunération de votre salarié.

Si le salaire à payer excède la valeur des titres, vous complétez par tout moyen de paiement (chèque bancaire, virement ou espèces).

**Vous devez toujours déclarer l'intégralité des heures travaillées et la totalité du salaire net** au Cnesu, et ce quel que soit le mode de paiement du salaire (chèque bancaire, virement, espèces ou titres Cesu préfinancé). Le Cnesu calculera les cotisations sociales dues. L'attestation d'emploi délivrée à votre salarié sera complète et votre attestation fiscale sera conforme.

## Comment votre salarié encaisse-t-il les titres Cesu préfinancé ?

### ► 1<sup>ère</sup> étape : Affiliation

Afin que votre salarié puisse se faire rembourser les titres Cesu préfinancé, vous devez l'affilier au Crcesu (Centre de remboursement du Cesu). Vous adressez un dossier d'affiliation complété et accompagné du RIB de votre salarié.

Ce dossier est disponible sur le site Internet du Crcesu ou sur celui de l'émetteur de vos titres (Accor Services, Chèque Domicile, Domiserve, La Banque Postale, Natixis Intertitres, Sodexo Chèques ou Cartes de Services).

Une fois le compte de votre salarié activé, le Crcesu lui adresse des bordereaux personnalisés à joindre impérativement aux titres Cesu préfinancé pour leur remboursement.

### ► 2<sup>e</sup> étape : Remboursement

Le Crcesu est le seul établissement habilité à rembourser les titres Cesu préfinancé.

Votre salarié peut les encaisser :

- En les déposant au guichet de sa banque accompagnés d'un bordereau personnalisé délivré par le Crcesu ;
- Par courrier (suivi de préférence), accompagnés d'un bordereau personnalisé délivré par le Crcesu à adresser au Crcesu - 93 738 Bobigny cedex 09.



### NE PAS CONFONDRE



- Calcule les cotisations sociales ;
- Établit et adresse les attestations d'emploi aux salariés.



- Affilie les salariés ;
- Rembourse les titres Cesu préfinancé.

### Pour plus d'information :

[www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)

> 0 892 68 06 62 (0,34 €TTC/min),

> [info.crcesu@crt.asso.fr](mailto:info.crcesu@crt.asso.fr)

> [www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr)